

Référence
BSA
Objet
Projet de
construction

Gebäudeversicherung Bern
Abt. Prävention
Papiermühlestrasse 130
3063 Ittigen

Déclaration de conformité

Selon la directive de protection incendie 11-15 « Assurance qualité en protection incendie », chiffre 4.1.3 let. e

En signant la présente déclaration de conformité, le responsable de l'assurance qualité en protection incendie certifie au propriétaire et à la division de protection incendie, avant la réception de l'ouvrage ou la mise en service de l'installation, qu'il a exécuté de manière conforme toutes les mesures d'assurance qualité qui lui incombent en vertu des prescriptions de protection incendie.

Remarques:

Responsable de l'assurance qualité en protection incendie

Remplir en capitales

Prénom

Nom

Entreprise*

Adresse

NPA/Localité

Date

Signature

* Sert à l'indication de l'adresse. La déclaration de conformité doit être signée personnellement par le responsable de l'assurance qualité en protection incendie.